



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

<u>Nombre de Membres en exercice :</u>	<b>15</b>	<u>Date de la Convocation :</u>	24/01/2019
<u>Nombre de Membres présents :</u>	<b>11</b>		
<u>Nombre de Membres qui ont pris part à la Délibération :</u>	<b>11</b>	<u>Date Affichage :</u>	24/01/2019

**Séance du Mercredi 30 Janvier 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le trente janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Fontannes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de René MARCHAUD, Maire.

**PRESENTS** : MARCHAUD René, Maire, JOUVE Yves, Dr VIGOUROUX Joëlle, BRUNEL Stéphane, Adjoint au Maire, RASPAIL Marie-Pierre, CHANIS Véronique, PASSEMARD Franck, GAUTHIER Christelle, BARRET David, BARD Cécile, BARRIERE Frédérique, Conseillers Municipaux

**EXCUSES** : BOULET Geneviève, Adjoint au Maire, MEUNIER Frédéric, MALLASEN Aurélie, CALMIER René, Conseillers Municipaux

**SECRETARE** : BARRIERE Frédérique, Conseillère Municipale

**COMPTE RENDU**

**1-Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne – Commission Locale d’Evaluation des Charges Transférées. Désignation d’un délégué titulaire et d’un délégué suppléant.**

Le conseil communautaire a par délibération n°7 en date du 7 Janvier 2019 procédé à la création de cette commission et a décidé de sa composition comme suit :

- Commune de Brioude : 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants
- Toutes les autres communes de l’EPCI : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Les membres de la CLECT doivent nécessairement être des conseillers municipaux, désignés par le Conseil Municipal.

M. MARCHAUD René, Maire et Conseiller Communautaire, propose sa candidature comme délégué Titulaire et M. BRUNEL Stéphane, comme délégué suppléant.

Pas d’autres candidats.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l’unanimité des membres présents (2 abstentions), de désigner :

M. MARCHAUD René, comme délégué titulaire

M. BRUNEL Stéphane, comme délégué suppléant

au sein de la Commission Locale d’Evaluation des Charges Transférées (CLECT) et charge Monsieur le Maire de transmettre les noms et les coordonnées des représentants ainsi élus au Président de la CCBSA.

## **2 -Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne – Commission Intercommunale des Impôts Directs. Désignation d'un commissaire titulaire et d'un commissaire suppléant.**

Il est proposé aux membres du conseil Municipal :

- **DE DESIGNER** un commissaire titulaire et un commissaire suppléant
- **DE TRANSMETTRE** les coordonnées complètes des commissaires
- **DE LES PROPOSER** au Président de l'EPCI qui arrêtera librement sur la proposition des communes membres une liste de 20 noms
- **DE RAPPELER** que le choix final des commissaires appelés à siéger revient à la DGFIP.

M. MARCHAUD René et M. Yves JOUVE se portent respectivement candidat comme commissaire titulaire et comme commissaire suppléant.

Pas d'autres candidats.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité des membres présents (2 abstentions), de désigner à la CIID :

-M. MARCHAUD René, comme commissaire titulaire

-M. JOUVE Yves, comme commissaire suppléant

Et charge Monsieur le Maire de transmettre les coordonnées complètes des commissaires afin de les proposer au Président de l'EPCI.

## **3 - Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne – Comité de Pilotage du PLUI. Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant.**

Monsieur le Maire propose de désigner parmi les membres du Conseil Municipal un titulaire et un suppléant pour siéger au COPIL du PLUI de la Communauté de communes de Brioude Sud Auvergne.

M. MARCHAUD René et M. BRUNEL Stéphane se portent respectivement candidat comme délégué titulaire et délégué suppléant.

Pas d'autres candidats.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (2 abstentions) :

- ELIT M. MARCHAUD René, comme délégué titulaire, et M. BRUNEL Stéphane, comme délégué suppléant.

## **4- Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne – SMAT du Haut-Allier. Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant**

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant au SMAT du Haut-Allier. Il propose les candidats suivants :

- Mme BOULET Geneviève, comme délégué titulaire
- M. JOUVE Yves, comme délégué suppléant

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité des membres présents (2 abstentions), de désigner au SMAT :

Mme BOULET Geneviève, comme délégué titulaire

M. JOUVE Yves, comme délégué suppléant

## **5- Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne – SICTOM Issoire-Brioude. Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant.**

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant au SICTOM Issoire-Brioude. Il propose les candidats suivants :

- M. BARRET David, comme délégué titulaire
- Mme RASPAIL Marie-Pierre, comme déléguée suppléante

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité des membres présents (2 abstentions), de désigner au SICTOM Issoire-Brioude :

M. BARRET David, comme délégué titulaire

Mme RASPAIL Marie-Pierre, comme déléguée suppléante

## **6- Convention d'adhésion au service retraite du Centre de Gestion de la Fonction Publique pour la période 2019-2022 – Autorisation de signature.**

Par délibération du 12 juillet 2017, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Loire a créé un service Assistance Retraites, destiné à remplir, à la place des collectivités, l'ensemble des dossiers relatifs à la CNRACL.

Par délibération du 18 décembre 2018, le conseil d'administration du Centre de Gestion a modifié la convention relative au service Assistance Retraites.

En adhérant à ce service, pour les dossiers relatifs à la CNRACL, la collectivité délègue son rôle d'employeur au Centre de Gestion. En contrepartie de ce service, le Centre de Gestion demande une participation financière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à signer la convention pour l'établissement des dossiers CNRACL avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Loire ainsi que toutes pièces et avenants y afférent.